



La tablette d'avril



INDEMNITES KILOMETRIQUES

L'UNSA Fonction Publique, après avoir adressé un courrier à Amélie de Montchalin, la ministre de la transformation et de la Fonction publiques, obtient la revalorisation de 10% des indemnités kilométriques pour les agents publics dans le cadre de leurs déplacements professionnels et utilisant leur véhicule personnel.

L'UNSA demande par ailleurs une augmentation significative des remboursements de restauration et de nuitée, eux aussi impactés fortement par l'inflation.



POINT D'INDICE : Pour l'UNSA, c'est 10 % !

L'UNSA, face à l'inflation galopante et la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2010, demande une augmentation de 10% du point d'indice pour tous les agents publics. C'est sur cette base que vos représentants UNSA entreront en discussion.



MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE : A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL !

La médiation préalable obligatoire (MPO) est nécessaire pour certains litiges de la fonction publique avant une procédure contentieuse à partir du 1^{er} avril 2022. L'UNSA Fonction Publique est favorable à la MPO, voie de recours de proximité, moins contraignante et plus rapide pour les agents.

Les décisions administratives individuelles défavorables pour lesquelles la MPO est obligatoire ont trait :

- à la rémunération (traitement, IR, supplément familial de traitement, indemnités, prestations familiales obligatoires),
- au refus de détachement, de disponibilité ou de congé non rémunéré pour les agents contractuels,
- à la réintégration après un détachement, une disponibilité, un congé parental ou au réemploi d'un agent contractuel,
- au classement d'un agent après un avancement de grade ou changement de corps ou de cadre d'emploi par voie interne,
- à la formation professionnelle,
- à l'adaptation ou à l'aménagement du poste de travail.



@UnsaDefense



UNSADefense



www.unsa-defense.org

